

(Ref : arrêté du 7 août 2006)

Les formalités précédant la soutenance se déroulent en 2 phases

PHASE 1 : LE SUIVI EST ASSURE PAR L'ECOLE DOCTORALE : AU PLUS TARD 6 SEMAINES AVANT LA DATE PREVUE DE SOUTENANCE

- Demande d'autorisation préalable de soutenance
- Approbation du jury par le Directeur de l'Ecole Doctorale -

PHASE 2 : GERE ADMINISTRATIVEMENT PAR LE SERVICE DE LA VIE ETUDIANTE : AU PLUS TARD 3 SEMAINES AVANT LA DATE PREVUE DE SOUTENANCE

- Délivrance définitive de l'autorisation de soutenance accordée par le Directeur de l'ENSCM
- Convocation du jury
- Etablissement des documents de soutenance
- Etablissement du diplôme

PHASE 1 – 6 SEMAINES AVANT LA SOUTENANCE

- DEMANDE PREALABLE D'AUTORISATION DE SOUTENANCE

6 semaines au plus tard avant la soutenance, sur votre interface ADUM,

vous complétez l' « annexe A » désignant au moins 2 rapporteurs et une proposition de composition du jury de soutenance. Vous aurez choisi ces personnes avec votre directeur de thèse et vous vous serez assuré de leur disponibilité pour le jour de la soutenance. Vous indiquez les coordonnées complètes des rapporteurs et du jury dans l'ADUM.

Vous déposez l'annexe A, l'annexe B provisoire et l'attestation ADUM à l'Ecole Doctorale.

Les rapporteurs doivent être habilités à diriger des recherches, extérieurs à l'école doctorale et à l'ENSCM. Le directeur de thèse ne peut être choisi comme rapporteur.

Vous vous engagez à envoyer votre manuscrit aux rapporteurs dès l'avis du Directeur de l'Ecole Doctorale.

– APPROBATION DU JURY

L'annexe B provisoire (déposée en même temps que l'annexe A) est validée par le Directeur de l'Ecole Doctorale

Vous enregistrez les membres du jury dans votre compte personnel ADUM « détail de la soutenance »

Le nombre des membres du jury est compris entre 4 et 8. Il est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'école doctorale et à l'établissement d'inscription du candidat et choisies en raison de leur compétence scientifique, sous réserve des dispositions relatives à la cotutelle internationale de thèse.

Lorsque plusieurs établissements sont habilités à délivrer conjointement le doctorat, le jury est désigné par les chefs des établissements concernés dans les conditions fixées par la convention qui les lie.

La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou d'enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Les membres du jury désignent parmi eux un président et un rapporteur de soutenance. Le président doit être un professeur ou assimilé ou un enseignant de rang équivalent au sens de l'alinéa précédent. Le directeur de thèse, s'il participe au jury, ne peut être choisi ni comme rapporteur de soutenance, ni comme président du jury.

Au vu des rapports écrits des rapporteurs, le Directeur de l'ENSCM autorisera ou non la soutenance après avis du Directeur de l'Ecole Doctorale.

Dès que l'annexe A et l'annexe B provisoire sont signées, vous les déposez au Service de la Vie Etudiante de l'ENSCM avec un exemplaire de votre manuscrit.

Vous envoyez aux membres du jury un exemplaire de votre manuscrit.

PHASE 2 – 3 SEMAINES AVANT LA SOUTENANCE

Vous téléchargez les documents suivants :

- Annexe B – proposition des membres du jury à imprimer et à faire signer par le directeur de thèse et par le directeur de l'Ecole Doctorale

- Attestation d'enregistrement ADUM, à imprimer – à signer
- Formulaire d'enregistrement de thèse soutenue, à imprimer – à signer
- L'autorisation de diffusion
- L'affichette de soutenance
- La réservation de la salle

Et, dès la mise en place des thèses numériques :

- Certificat de conformité avec la version de soutenance. A imprimer en 2 exemplaires – à signer et faire signer
- Contrat autorisant l'établissement à diffuser votre thèse en version électronique à imprimer en 2 exemplaires – à signer

Muni de l'ensemble de ces documents, 3 semaines au plus tard avant la date de soutenance, le candidat se présente au service de la vie étudiante pour permettre au Directeur de l'ENSCM :

- De lui délivrer l'autorisation définitive de soutenance
- D'établir l'avis de soutenance
- De convoquer les membres du jury

Le jour de la soutenance, les membres du jury désignent parmi eux un président (chargé d'établir le rapport de soutenance) et un rapporteur de soutenance. Le rapporteur a pour mission de valider la version définitive du mémoire de thèse, une fois apportées par le candidat toutes les corrections et/ou modification souhaitées par le jury. Le directeur de thèse ne peut être ni président ni rapporteur.

Au plus tard 3 mois après la soutenance, vous devrez déposer au format PDF directement dans votre compte personnel ADUM, le fichier numérique (archivage et/ou diffusion) de votre thèse. Il doit être conforme aux corrections éventuelles demandées par le jury. Vous déposerez 3 exemplaires papier de votre thèse pour la Bibliothèque Universitaire.

Vous devrez ensuite télécharger l' « attestation de dépôt – certificat de conformité avec la version de soutenance et les corrections éventuelles demandées par le jury ». Ce document, édité en 2 exemplaires devra être signé et transmis au service de la vie étudiante de l'ENSCM qui pourra alors éditer votre attestation de diplôme dans l'attente du diplôme définitif signé par le Directeur de l'ENSCM et le Recteur d'Académie.